36ème congrès AFC

2, 3 et 4 octobre 2015

VERNON - SAINT-MARCEL

Programme

ACPE

ASSOCIATION FRANCE CICHLID

St Marcel

la Cape

Vernon
naturellement solidaire

Bienvenue en NORMANDIE

L'Aquario'Club des Portes de l'Eure, les villes de Vernon et Saint-Marcel sont honorées de vous accueillir pour ce 36ème congrès, organisé pour la première fois dans notre belle région.

Vos contacts

Réservations (hébergement et bourse) :

Clément MEYER
Adresse : 89 rue Claude Monet - 27200 VERNON
Tél. : 06 83 13 90 20 (à partir de 16h30 de préférence)
Mail : clement.meyer@sfr.fr

Organisation générale :

Gabriel HERNANDO
26 route de chambray - 27950 Saint-Marcel
Tel : 07 86 20 97 34
Mail : congres@aquavernon.fr

Retrouvez toutes les infos sur www.aquavernon.fr

Pour nous rejoindre

CENTRE CULTUREL GUY GAMBU
1, rue Jules Ferry - 27950 SAINT-MARCEL

Le Centre Culturel Guy Gambu, qui comprend un auditorium pouvant accueillir 700 personnes, est une installation de la communauté d'agglomération des portes de l'Eure, partenaire du congrès de l'AFC.

la Cape

Saint-Marcel, limitrophe de Vernon, est situé sur l'axe Paris-Rouen.

En voiture, en provenance du Nord, de l'Est, du Sud ou de l'Ouest, vous vous retrouvez sur l'autoroute A13, en transitant soit par Rouen (en direction de Paris), soit Paris (en direction de Rouen), en fonction de votre lieu de départ et votre itinéraire.

Sur l'A13, sortie n°16 puis direction Vernon
Ensuite l'itinéraire est fléché sur 7 à 8 km.(2 itinéraires).

En train (toujours l'axe Paris Rouen), arrêt en gare de Vernon
2.5 km à pied ou ligne de bus B ou D arrêt Tourelle / Les Prés
Si vous nous prévenez à l'avance, nous pouvons vous récupérer.

Saint-Marcel

Riche d'une population jeune, Saint-Marcel, 4 890 habitants, compte 50% d'habitants de moins de 40 ans. On trouve sur la commune tous les services d'une ville moyenne. Près de 50 associations, 2 complexes sportifs et plus de 300 entreprises, commerces et services sont présents sur le territoire communal.

Le dynamisme de la ville se concrétise par son ouverture sur le monde. La ville est jumelée avec Nüdlingen en Allemagne, Cerreto Guidi en Italie, Bishop's Castle en Angleterre et entretient des liens étroits avec Soum au Sénégal.

L'environnement, est une priorité pour la municipalité. Habitants et municipalité font chaque année de sérieux efforts en ce sens. Les espaces verts entrenus avec soins et les monuments mis en valeur avec le végétal. Ce n'est pas par hasard si la ville a obtenu sa 3ème fleur en 2006.

La municipalité de Saint Marcel est heureuse d'accueillir, le 36ème congrès de l'AFC.

Vernon

Avec ses 26 000 habitants, Vernon est la seconde ville du département de l'Eure.

Cette cité, dont la devise est « Vernon *semper viret* » (Vernon toujours vert), est caractérisée par la présence du fleuve tranquille, ses avenues bordées de tilleuls, ses vielles rues, ses maisons à colombages et monuments.

Vernon se situe le long de la vallée de la Seine, célèbre fleuve qui inspira de nombreux artistes peintres dont le maître de l'Impressionnisme, Claude Monet ainsi qu'un de ses proches amis, Pierre Bonnard. La Seine est propice au romantisme avec ses promenades installées au fil de l'eau sur de nombreux kilomètres.

Berceau de l'aventure spaciale européenne, Vernon accueille l'établissement Snecma, fabricant les propulseurs des fusées Ariane.

La municipalité de Vernon est heureuse de s'associer à la ville de Saint-Marcel pour accueillir, le 36ème congrès de l'AFC.

Nos conférenciers

Ad Konings

Ad Konings est un monument de la cichlidophilie mondiale, que nous avons le plaisir d'accueillir à Vernon cette année pour deux conférences.

Dès le début des années 80, il fait découvrir à des milliers de cichlidophiles enthousiastes les merveilles aquatiques des lacs Malawi et Tanganyika, grace à des photos prises en milieu naturel. Depuis sa Hollande natale, il écrit de très nombreux articles et ouvrages spécialisés, qui ont accompagné le développement cichlidophile de chacun d'entre nous, depuis les « Cichlidés Yearbook » jusqu'aux « Cichlidés dans leur milieu naturel », régulièrement réactualisés.

Il vit aujourd'hui au Texas, où il s'interesse aussi aux Cactus, tout en poursuivant sa passion de toujours, les Cichlidés du Rift africain.

Fabien NANEIX

Naturaliste et aquariophile depuis son enfance creusoise, Fabien est membre de l'AFC depuis plus de vingt ans.

Il a écrit de nombreux articles pour notre revue, principalement axés sur les cichlides nains sud américains.Il est aussi l'un des auteurs majeurs du livre sur la Guyane édite par l'AFC.

Brillant photographe, observateur aiguisé et fin pédagogue, il enseigne la biologie depuis près de quinze ans. Il a passe cinq années scolaires à exercer son art à Saint Laurent du Maroni, en Guyane française. Lors de ce long séjour, il a pu multiplier les sorties pêche et nature et réaliser de nombreuses photos des merveilles guyanaises, avec les cichlidés en point d'orgue. Il nous proposera, le dimanche matin, un enrichissant voyage dans ce beau département français, le 97-3.

Georges PEYSSOU

Georges Peyssou cultive depuis plusieurs décennies des céréales dans son Lauragais natal et une passion immodérée pour les tortues terrestres. Il les maintient et les reproduit avec succès, et a pu découvrir le milieu naturel de certaines d'entre elles. Il a notamment eu le privilège de voir la rarissime *Astrochelys yniphora* à Madagascar.

Dévoué époux de notre Présidente et fidèle travailleur de l'ombre pour notre belle association, il entre vendredi soir dans la lumière pour nous présenter son élevage. un concentré d'expérience et de savoir-faire sur les chéloniens nous sera présenté, avec l'accent du pays cathare.

Les lieux du congrès

Point central du congrès
(accueil - Conférences - Stands)
CENTRE CULTUREL GUY GAMBU
1 rue Jules Ferry - 27950 Saint Marcel

Bourse aux Cichlidés : Salle du COSEC
18, Rue Barrière - 27950 Saint Marcel
550 m et 7 min à pied

Repas : Salle du Virolet
10, rue du Virolet - 27950 Saint Marcel
600 m et 7 min à pied ou 1,4 km et 4 min en voiture

Hôtel Mont Vernon
Route de la Chapelle Réanville - 27950 Saint Marcel
(au croisement de la route de la Cressonière)
2,7 km et 5 min en voiture

Programme du 36ème

VENDREDI 2 OCTOBRE 2015

14h00 à 19h30 : Accueil des congressistes et des poissons.

19h30 à 21h00 : Repas

20h00 à 23h00 : Accueil des congressistes et des poissons

21h00 :

Conférence de Georges PEYSSOU :
« Les tortues de Georges »

SAMEDI 3 OCTOBRE 2015

9h00 à 12h00 : Accueil des congressites et des poissons
10h00 :

Conférence de Ad KONING
« Il y a toujours quelque chose de nouveau dans le lac TANGANYIKA »

12h00 : Repas

13h30 à 18h00 : Accueil des congressistes et des poissons

14h00 :

Conférence de Ad KONING
« Spéciation dans le lac MALAWI »

16h00 : Assemblée générale et résultats des concours

17h00 : Réunion des groupes

19h00 : Pot de l'amitié offert par la ville de SAINT-MARCEL

20h00 : Repas et soirée festive

DIMANCHE 4 OCTOBRE 2015

9h00 à 10h00 : Accueil des congressistes et des poissons.

9h00 à 10h30 : Conseil d'administration

10h30 :

Conférence de Fabien NANEIX : »
« A la découverte de la GUYANE et ses Cichlidés »

10h30 à 12h00 : Contrôle de la bourse

11h30 : Présence obligatoire des vendeurs à la bourse pour réglement d'éventuels litiges

12h00 : Repas

13h45 : **Ouverture de la bourse pour les membres AFC,** sur présentation de la carte membre

14h30 : Ouverture de la bourse au public

Pour les accompagnateurs :

Nous proposons, pour les accompagnateurs des congressistes, un circuit touristique découverte, le samedi après midi à 14h00. L'offre sera fonction du nombre de participants.

Nous vous invitons à préciser au verso du bulletin d'inscription le nombre de personne(s) désireuse(s) de s'inscrire à ce circuit.

Office de tourisme
des Portes de l'Eure
Giverny | Pacy-sur-Eure | Vernon

Informations hébergement

L'hébergement des congressistes est centralisé sur l'hôtel Mont Vernon, situé sur les hauteurs de Saint-Marcel. Implanté sur sur le site du CNPP (centre national de prévention et de protection), avec ses 118 chambres, il est le plus grand hôtel du département.

Dans le cadre du 36ème congrès de l'AFC, l'hêtel nous a consenti des tarifs préférentiels, avec deux niveaux de confort :

- Ordinaire : Chambre sans service de chambre (pas de serviettes ni produits d'accueil à l'arrivée, pas d'intervention nettoyage durant le séjour : Pensez à venir avec vos nécessaires de toilette).

- Confort : Chambre avec service de chambre (service d'hôtellerie classique).

Coordonnées GPS :

Hôtel Mont Vernon
Rue de la Cressonière - 27950 Saint-Marcel

1° 25' 42'' Est - 49° 05' 45'' Nord

Bulletin de réservation

Réservation avant le 19 septembre 2015 Montant forfaitaire par personne	A partir du repas du vendredi soir	A partir de la nuit du vendredi	A partir du repas du samedi midi	A partir du repas du samedi soir	A partir de la nuit du samedi	A partir du repas du dimanche
Chambre ordinaire simple :	170	155	103	89	70	16
Chambre ordinaire double :	127	111	81	65	47	16
Chambre confort simple :	184	169	110	96	77	16
Chambre confort double :	135	119	85	69	51	16
Total par colonne						

Soirée samedi seule :	32	Repas normal seul :	16

Réservation aquarium(s) :

Arrivée avant le dimanche : nombre de bac(s) : ..... x 12 = ...

Arrivée le dimanche : nombre de bac(s) : ..... x 16 = ...

Chèque à l'ordre de « ACPE »

Montant règlement :	

Nom : ..... Prénom :..... n° AFC : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville :.....

Téléphone (indispensable) : .....

Mail : .....

Bulletin à renvoyer avec le réglement à : Clément MEYER
89 rue Claude Monet - 27200 VERNON

Vous réservez à plusieurs :

Afin de bien vous accueillir (préparation des badges et accès à l'hôtel), merci de préciser, ci-après, les nom, prénom et n° AFC éventuel de vos co-congressistes et accompagnants :

Nom	Prénom	n° AFC
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Nombre d'accompagnateurs s'inscrivant au circuit touristisque : .....

Vous souhaitez réserver par mail avec un réglement en ligne ?

Pas de problème : Envoyez votre réservation par mail à Clément :
clement.meyer@sfr.fr

et effectuez votre virement bancaire en ligne :
IBAN : FR76 1830 6002 3936 0930 5528 932
BIC AGRIFRPP883

Précisez « AFC 2015 », votre nom et n° AFC en motif de virement

Attention ! Votre réservation ne sera prise en compte qu'à réception du virement.

Réservation impérative avant le 19 septembre 2015.

Retrouvez toutes les infos sur www.aquavernon.fr

Réglement de la bourse

La bourse du 36ème congrès se déroulera dans la Salle du COSEC, où près de 180 aquariums seront à disposition des congressistes.
ATTENTION : Les bacs de bourse seront attribués en priorité aux participants du congrès (ayant réservé repas et hébergement).

1 - L'ACPE met à votre disposition des bacs de 100x40x40 avec possibilité de séparation, chauffés et aérés. Si ces conditions ne vous suffisent pas prévoyez le matériel nécessaire (pompes, chauffage, rallonges...).
Des épuisettes, sacs et autres matériels seront en vente à la bourse.

2 - COTISATION
Tous les congressistes boursiers devront obligatoirement être à jour de leur cotisation AFC.

3 - RESERVATION DES BACS
Pour la vente de vos poissons, vous devez OBLIGATOIREMENT retenir vos bacs avant le 19 septembre 2015 par écrit auprès de l'équipe organisatrice, par retour du bulletin de réservation avec le réglement correspondant.

4 - ETIQUETTES
Vous devez préparer 2 étiquettes par catégorie de poisson, avec une écriture résistant à l'eau, comportant :
- vos Nom, Prénom et n° AFC (n° + département)
- le nom des poissons (genre et espèce + localité si connue)
- le prix de vente

Un modèle d'étiquette est joint au programme et est téléchargeable sur le site Internet de l'ACPE (voir ci après).

5 - POISSONS
La bourse est réservée aux cichlidés de race pure. Tous les croisements sont interdits. Les scalaires et discus issus de souches sauvages sont acceptés.

6 - VENTE
Les ventes et les encaissements seront effectués directement par les congressistes boursiers sous leur seule responsabilité. Il leur appartient de prévoir la monnaie nécessaire.

7 - PARTICIPATION AUX FRAIS

L'ACPE encaisse pour frais 12 €uros de location des bacs.
Tous les poissons vendus en dehors des bacs de bourse, les étiquettes modifiées avec mention «réservé », et les déplacements de poissons vers d'autres bacs entraineront la confiscation des poissons au profit de l'ACPE.
Les prix indiqués sur les étiquettes seront les maxima à pratiquer et seront vérifiés avant l'ouverture de la bourse.
Toute mortalité dans les bacs devra être déclarée aux organisateurs.

8 - RECEPTION DES POISSONS

Vendredi 2 octobre de 14h à 23 h
Samedi 3 octobre de 9h à 12h et 13h30 à 18h
Dimanche 4 octobre de 9h à 10h

Tous les enregistrements, les réglements et les mises en bacs devront être terminés aux heures prévues de fermeture.

9 - L'EAU

Paramètres de l'eau sur le lieux de la bourse :

Ph : 7,5 Conductivité : 474µS/cm

Les vendeurs souhaitant de l'eau osmosée dans leurs bacs devront prendre leur dispositions pour remplacer l'eau des bacs.

10 - POISSONS RESERVES

Des bacs pour les poissons réservés avant le congrès entre vendeurs et acheteurs seront disponnibles. Ils seront mis à disposition à 12 €uro le bac, même si ces poissons sont donnés.
Préparez 2 étiquettes identiques aux bacs de vente, complétée du nom du destinataire et du nombre de poissons. Les vendeurs doivent réserver leurs bacs (cf. art. 3 - pour tout le monde, pensez aux organisateurs).

11/OUVERTURE DE LA BOURSE

L'ouverture de la bourse aura lieu le dimanche à 13h45 pour les adhérents de l'AFC munis de leur carte membre 2015 et à 14h30 pour le public.

LA PARTICIPATION A LA BOURSE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le bureau de l'AFC et l'ACPE se réservent le droit de prendre toute décision utile à la bonne marche de la bourse.
Tout manquement au réglement ou à l'éthique associative entraînera l'exclusion de la bourse et la confiscation des poissons.

Comité de sélection

Le comité de sélection a pour objectif de sélectionner au mieux les poissons mis en vente lors des bourses des congrès nationnaux de l'AFC.

Seront ainsi retirés de la bourse :
- les poissons malades,
- les poissons mal formés,
- les hybrides,
- les alevins trop petits,
- les poissons trop colorés !!!

La sélection se fera le dimanche à partir de 10h30

La présence des vendeurs sera obligatoire à partir de 11h30 pour le réglement d'éventuels litiges.

En cas d'absence du vendeur, les poissons seront retirés s'il y a litige.

La décision du comité de sélection après consultation des vendeurs est irrévocable.

Etiquettes de bourse

Les boursiers sont invités à utiliser des étiquettes pour identifier leurs poissons, établies selon le modèle ci-dessous, afin de permettre aux nombreux visiteurs attendus, de mieux découvrir les poissons exposés.

Des planches d'étiquettes vierges au format Word sont téléchargeable sur le site du de l'ACPE : www.aquavernon.fr

<table>
<tr><td rowspan="4">Photo</td><td>Nom (genre et espèce)
Origine : (Pays, localité...)</td></tr>
<tr><td>Taille adulte moyenne :
Volume aquarium min :
Autres infos :</td></tr>
<tr><td>Prix :</td></tr>
<tr><td>Cédant : n° AFC :</td></tr>
</table>

Concours photo 2015

Un concours photo est organisé par l'AFC, le vote et la présentation auront lieu durant le congrès. Vous devez envoyer vos photos avant le 15 septembre 2015.

Le Thème est « NOS CICHLIDÉS »

Le nombre de photos présentées par participant est de trois au maximum.
Envoyez vos photos à Robert MARCEL : photoconcoursafc@gmail.com

Règlement du concours photo :

Article 1 : Chaque participant enverra ses photos à l'adresse : photoconcoursafc@gmail.com

Article 2 : Chaque photo sera présentée au congrès, à condition qu'elle corresponde aux critères de sélection suivants :

- que la taille maximum de la photo envoyée soit de 1024x768 et d'un poids maximum de 500 Ko.
- qu'elle corresponde au thème du concours et qu'elle montre un ou des cichlidé(s).
- qu'elle montre un cichlidé de forme sauvage. Pas d'hybride ou de forme sélectionnée.
- qu'elle soit prise par le participant.
- qu'elle ne contienne aucune signature ou texte visible.

La photo devra être prise dans le respect le plus total dû aux animaux.

Article 3 : Chaque participant ne peut adresser que trois clichés au concours et s'engage à ne présenter que des photos dont il est l'auteur. Les photographies sont libres de droit dans le cadre du concours et elles restent propriété du participant.

Article 4 : Les photos sont présentées de manière anonyme, ainsi que les votes du concours. Nous vous demandons de respecter cet anonymat en ne donnant aucune indication, sur l'auteur d'une photo ou d'un vote.

Article 5 : Les photos envoyées pourront être diffusées sur le site Internet de l'AFC et/ou dans la revue.

Article 6 : Le gagnant gagnera son adhésion pour l'année suivante.

Allez on attend vos clichés avec impatience !
R MARCEL

Réglement concours d'articles

1 - Chaque année, un concours des meilleurs articles de la revue est organisé à l'occasion du congrès.

2 - Le responsable du concours devra être désigné par le bureau de l'AFC.

3 - Ce responsable assumera seul et en toute liberté les différentes modalités du concours : recherche du jury, receuil de données de synthèse. L'achat des récompenses se fera en accord avec la trésorière.

4 - Le jury sera composé de 10 à 20 membres choisis pour leur assiduité à la lecture de la revue. Ceux-ci devront faire preuve de sérieux et de la plus grande objectivité. Aucun responsable, quel qu'il soit ne pourra être membre de ce jury.

5 - Les responsables de région auront tout loisir de proposer un ou plusieurs adhérents relevant de leur juridiction.

6 - Si individuellement, un membre de l'association désire faire partie du jury, il pourra contacter le responsable du concours.

7 - Le fait d'avoir écrit un article n'empêchera pas d'être membre du jury. Bien évidemment, en aucun cas, il ne pourra noter son article et le coefficient de notation sera diminué d'une unité.

8 - Le bureau de l'association n'interviendra pas dans ce fonctionnement mais le responsable du concours sera tenu de conserver toutes pièces et notations. En cas d'un quelconque litige, le bureau demandera l'ensemble de ces pièces et sera seul habilité à trancher.

9 - Le but étant d'inciter le plus grand nombre à écrire, ne pourront participer les membres d'honneur, les membres du bureau ainsi que les auteurs d'articles tirés d'autres revues. Les responsables annexes et les responsables régionaux pourront donc participer.

10 - toute personne ayant été primée deux années consécutives se verra placée hors concours la troisième année.

11 - Chaque année, trois prix seront attribués. Les éventuels ex-aequo augmenteront le nombre des primés.

12 - L'attribution des prix se fera lors du congrès annuel et devra être communiqué dans les pages vertes de la revue.

Retrouvez toutes les infos et plus encore sur www.aquavernon.fr

---

St Marcel

la Cape

Vernon
naturellement solidaire